



COMMUNE DE BAZEILLES

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES



Vu pour être annexé à la
délibération du 10.11.2006,
approuvant la révision générale
du Plan Local d'Urbanisme.



Publié le : 14/12/1993
Approuvé le : 20/10/1995

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	
10.11.2006					

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN SCHEMATIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Echelle 1/2.000ème

Vu pour être annexé à la
délibération du 10.11.2006,
approuvant la révision générale
du Plan Local d'Urbanisme.

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :

Pierre-SULFOUR

Publié le : 14/12/1993

Approuvé le : 20/10/1995

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le :	
10/11/2006					

Sources :

- Digitalisation des planches cadastrales du territoire communal à partir des planches fournies par la commune.
- Complément par vectorisation de certaines communes limitrophes
- Report des réseaux à partir du plan n°19 fourni par la Compagnie Générale des Eaux en date de mars 94, et mis à jour en mars 2002 et de deux plans partiels en date du 15 mai 2000 (n°08053.1 et 08053.2)
- Report du grignoteur de la RD764 selon document fourni par le Conseil Général (DR), Novembre 2003.
- Report des réseaux existants du lotissement Les Vergers du Moulin selon plan de recensement fourni par Eurovia daté du 01.02.2006

LEGENDE



Limite de commune

Réseau Eaux Usées existant

Réseau Eaux Pluviales existant

Réseau de refoulement existant

Regard de visite

Grille avaloir

Avertissement :

Ce plan schématique de situation des réseaux a été établi conformément à l'article R.123-14 du Code de l'Urbanisme.

Il ne constitue pas un plan de recensement des réseaux. Il a été établi sur la base des données fournies au Bureau d'Etudes en cours de procédure de révision du P.L.U. (voir liste des sources d'informations ci-dessus).

Il ne donne aucune garantie sur l'existence, le positionnement et les caractéristiques réelles des réseaux existants (profondeur, état du réseau...)

Le Bureau d'Etudes décline toute part de responsabilité sur les erreurs éventuelles qui pourraient entacher ce document.

